



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

25^{ème}



**RALLYE COEUR DE FRANCE
Centre Val de Loire**



29 - 30 Septembre et 1^{er} Octobre 2022



CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES.
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES 2 ROUES MOTRICES.
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TEAM.
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES FEMININ.
TROPHEE MICHELIN.
TROPHEE IGOL.
TROPHEE ALPINE RALLY.
COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2023 Coefficient 4.
Championnat de la Ligue du Centre Val de Loire 2022.

S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, les horaires de convocation, les classements et toutes les informations concernant les équipages seront uniquement disponibles sur le site officiel :

www.rallyecoeurdefrance.org

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque Rallye.

LISTE DES ADRESSES

Organisateur / secrétariat

COEUR DE FRANCE ORGANISATION
Mairie - 1 place de l'Hôtel de Ville
41360 SAVIGNY SUR BRAYE
Tél. : 00 33 (0)2 47 27 75 86
E-mail : rallyecoeurdefrance@yahoo.fr

Direction de Course

Collège des Commissaires Sportifs

Presse

Conférence de Presse 3^{ème} volume

Affichage Officiel

Accueil des Officiels

Distribution Carnet Itinéraire

Vérifications Administratives

Vérifications Techniques

Minotaure **47°47'31.2"N 1°04'16.3"E** **47.791989, 1.071198**
2 rue César de Vendôme
41100 VENDÔME
Tél.: 00 33 (0)2 47 27 75 86

Parc Fermé

Parking VUITTON
Rue des Tanneurs
41100 VENDÔME
47°47'21.4"N 1°04'25.5"E
47.789286, 1.073760

Parking Plateaux

Rue de la Perchaie (Près d'EQUIP' AUTO)
41100 VENDÔME
47°47'58.7"N 1°02'32.1"E
47.799651, 1.042243

Parc Assistance VENDÔME

Team 22, Bd de Trémault **47°48'04.6"N 1°03'57.6"E** **47.801277, 1.066009**
Pré aux Chats, Rue des Etats Unis **47°47'40.2"N 1°03'36.1"E** **47.794488, 1.060025**
Parvis de l'Hermione, Cours G Washington **47°47'25.5"N 1°04'14.0"E** **47.790414, 1.070548**

Accueil VIP

Hippodrome
41360 SAVIGNY SUR BRAYE

Podium, Remise des Prix

Grands Prés
Rue Geoffroy Martel
41100 VENDÔME **47°47'29.5"N 1°04'33.2"E** **47.791531, 1.075884**

Vérifications Finales

Concession Renault
52 Route de Blois
41100 VENDÔME **47°46'39.2"N 1°04'41.9"E** **47.777543, 1.078291**

PROGRAMME – HORAIRES

Dès obtention du permis d'organisation FFSA.		Parution du règlement, ouverture des engagements	
<u>Lundi 12 septembre 2022</u>	<u>Minuit</u>	Date de fin de priorité d'engagement pour les concurrents inscrits en Championnat de France et/ou au Trophée Michelin, et aux coupes de marques.	
<u>Lundi 19 septembre 2022</u>	<u>Minuit</u>	Clôture des engagements	
<u>Vendredi 23 septembre 2022</u>	<u>16h</u>	Publication de la liste des engagés et des horaires de Vérifications Techniques.	
	<u>17h - 21h</u>	Remise du carnet d'itinéraire Vérifications administratives obligatoires	<u>Minotaure</u>
<u>Samedi 24 septembre 2022</u>	<u>8h - 12h</u>	Remise du carnet d'itinéraire Vérifications administratives obligatoires	<u>Minotaure</u>
	<u>9h - 20h</u>	Reconnaitances 1 ^{ère} session (jour 1)	
<u>Dimanche 25 septembre 2022</u>	<u>9h - 20h</u>	Reconnaitances 1 ^{ère} session (jour 2)	
<u>Mardi 27 septembre 2022</u>	<u>17h - 21h</u>	Remise du carnet d'itinéraire Vérifications administratives obligatoires	<u>Minotaure</u>
<u>Mercredi 28 septembre 2022</u>	<u>8h - 12h</u>	Remise du carnet d'itinéraire Vérifications administratives obligatoires	<u>Minotaure</u>
	<u>9h - 20h</u>	Reconnaitances 2 ^{ème} session (jour 3)	
<u>Jeudi 29 septembre 2022</u>	<u>9h - 16h</u>	Reconnaitances 2 ^{ème} session (jour 4)	
	<u>9h30 - 12h</u>	Shakedown réservé CFR et Coupe de marque	<u>Villérable</u>
	<u>12h - 15h30</u>	Shakedown tous concurrents	
	<u>14h - 18h</u>	Accueil des Officiels	<u>Minotaure</u>
	<u>16h - 18h</u>	Vérifications administratives complémentaires au CH entrée Vérifications Techniques	<u>Minotaure</u>
	<u>16h - 22h</u>	Vérifications Techniques obligatoires. Remise Briefing écrit.	<u>Minotaure</u>
	<u>16h15 - 22h15</u>	Mise en Parc Fermé à l'issue des Vérifications Techniques	<u>Parking VUITTON</u>
	<u>17h00</u>	1 ^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<u>Minotaure</u>
	<u>18h</u>	Tirage au sort Trophée Michelin	<u>3^{ème} Volume</u>
	<u>18h30</u>	Conférence de Presse	<u>3^{ème} Volume</u>
	<u>18h30</u>	Formation des Chronométrateurs	<u>Minotaure</u>
	<u>20h</u>	Briefing du Directeur de Course	<u>Minotaure</u>
	<u>23h45</u>	Affichage des équipages admis à prendre le départ et de l'ordre et des heures des départs de la 1 ^{ère} étape	<u>Minotaure</u>
<u>Vendredi 30 septembre 2022</u>	<u>8h15</u>	Départ 1 ^{ère} étape 1 ^{er} CFR	<u>Parking VUITTON</u>
	<u>17h21</u>	Arrivée 1 ^{ère} étape 1 ^{er} CFR	<u>Parking VUITTON</u>
	<u>22h00</u>	Affichage du classement partiel et ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape	<u>Minotaure</u>

<u>Samedi 01 octobre 2022</u>	<u>7h30</u>	Départ 2 ^{ème} étape 1 ^{er} CFR	<u>Parking VUITTON</u>
	<u>17h48</u>	Arrivée du rallye 1 ^{er} CFR, entrée en Parc de Repositionnement (CH 13B). Régime de Parc fermé.	<u>Grands-Prés</u>
	<u>18h09</u>	Podium, Remise des Prix. Régime de Parc fermé.	<u>Grands-Prés</u>
	<u>18h19</u>	Entrée en Parc Fermé d'arrivée.	<u>Parking VUITTON</u>
		Affichage 30mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc de repositionnement : CH 13B.	<u>Minotaure</u>
		Vérifications finales dès l'arrivée	<u>RENAULT Vendôme</u>

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA Cœur de France organise du 29 septembre au 1^{er} octobre 2022 en qualité d'organisateur administratif et avec le concours de Cœur de France Organisation comme organisateur technique, un rallye à participation étrangère autorisée (NPEA) de compétition automobile de vitesse dénommé :

25ème Rallye Cœur de France Centre Val de Loire

Ce rallye sera doublé des rallyes

2ème Rallye Cœur de France Centre Val de Loire VHRS

Et **1^{er} Rallye Cœur de France Centre Val de Loire VMRS (LPRS et LTRS)**

Le présent règlement a été approuvé par la LSAC :

N° 023/2022 en date du 04/07/2022.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA :

N° 532 en date du 20/07/2022.



Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

Comité d'Honneur

- M. François BONNEAU, Président Conseil Régional du Centre-Val de Loire
- M. Bruno RETAILLEAU, Président Conseil Régional de Bretagne Pays de Loire
- M. Philippe GOUET, Président Conseil Départemental du Loir et Cher
- M. Dominique LE MENER, Président Conseil Départemental de la Sarthe
- M. Nicolas DESCHAUX, Président FFSA
- M. Bernard DEMEUZOIS, Président de la Commission du Championnat de France FFSA
- M. Philippe SOULET, Coordinateur Promotion Marketing FFSA
- M. Jean Luc ROGER, Président Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire
- M. Patrick MORISSEAU, Président Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de Loire
- M. Jean-François DUPAS, Président ASA Cœur de France et de Cœur de France Organisation
- M. Christophe MARION, Député
- M. Laurent BRILLARD, Maire de VENDÔME, Président Communauté de Communes Territoires Vendômois
- M. Joël PRENANT, Maire de SAVIGNY SUR BRAYE
- M. Patrick BRIONNE, Maire de MAZANGE
- M. Mickaël CASROUGE, Maire de FORTAN
- M. Bernard BONHOMME, Maire de SOUGE
- M. Mickaël HUARD, Maire de BONNEVEAU

M. Jean-Luc NEXON, Maire de TROO
M. Jean-Claude GERBAUD, Maire de CELLE
Mme Martine ROUSSEAU, Maire de SARGE SUR BRAYE
M. Jean-Luc PELLETIER, Maire de BAILLOU
Mme Isabelle DAVID, Maire de RAHAY
Mme Annie JUMERT, Maire de MAROLLES LES ST-CALAIS
Mme Magali MARTY-ROYER, Maire de NAVEIL
M. Jean-Claude GAUTHIER, Maire de VILLERABLE
M. Jacques LACOCHE, Maire de BESSE SUR BRAYE
M. Claude DARROIS, Maire de ST-GERVAIS DE VIC
Mme Galienne COHU, Maire de LOIR EN VALLEE
M. Pascal MARIE, Maire de LAVENAY
M. Diego BORDIER, Maire de la CHAPELLE-GAUGAIN.
M. Hubert PARIS, Maire de VANCE

Comité d'organisation

Président d'Honneur :	Guy BOUCHER
Président :	Jean-François DUPAS
Vice-président :	Joël BLATEAU
Secrétaire :	Bruno GOGUE
Conseiller Technique	Jean GALPIN
Conseiller sécurité ES, RTS	Alain AUBERT
Responsable Commissaires :	Mickaël MEUNIER
Relations Officiels, Pilotes :	Jean-Marc SEGOUIN
Communication :	Jean-François DUPAS
Responsable Presse	François FAYMAN
Coordination Technique :	Michel HERVE
Responsable PC :	Annick SEGOUIN
Responsable Parcs fermés et regroupements	Jocelyne GAILLARD
Responsable Parcs d'assistance	Jacky DJABALI
Shakedown :	Laurent BLATEAU
ES Mazangé / Fortan - Jean-Marie GAILLARD	Alain GARILLON
ES Cellé	Christian HEMME – Pascal SALLIER
ES Sargé sur Braye :	Baptiste PAVÉE
ES Super Vendôme :	Laurent BLATEAU
ES Sougé / Bonneveau :	Benoît CATROUX – Thierry BUREAU
ES Bessé sur Braye :	Joël OUDART – Noël CULLERIER
ES Savigny sur Braye :	Joël BLATEAU

Permanence et secrétariat du rallye (du Vendredi 23 septembre au Samedi 1^{er} octobre 2022)

COEUR DE FRANCE ORGANISATION

Minotaure

2 rue César de Vendôme

41100 VENDÔME

Tél.: 00 33 (0)2 47 27 75 86

E-mail : rallyecoeurdefrance@yahoo.fr

Organisateur technique

COEUR DE FRANCE ORGANISATION

Président : Jean François DUPAS

1.1P. OFFICIELS

Structure F.F.S.A. Championnat de France :

Président de la Commission	Bernard DEMEUZOIS	1985-04/10
Coordinateur Championnat de France	Philippe SOULET	42240-14/99
Chargé de mission CFR	Anne BERNARD	41618-14/38
Rédacteur Réseaux Sociaux FFSA	Mathieu ANNE	186821-06/15
Observateur FFSA	Jean Michel PROUST	3537-15/01
Speaker FFSA	Philippe SOING	6302-15/02

Collège des Commissaires Sportifs :

Président :	M. CRESP Jean-Claude
Membres :	M. GIRAUD Gilbert M. GUILLIER Gilles M. ZYCH Fabien
Secrétaire du Collège :	
Directeur de Course :	M. LAROULANDIE Michel
Directeur Adjoint :	Mme MARTIN Josy (Nouveau départ)
Directeur Adjoint VMRS	M. FREVILLE Serge
Adjoints à la DC :	Mme ZYCH Sylvie Mme MARTIN Michèle M. ROUGIER Hugues M. LORRE Joseph
DC délégués ES :	M. COULET Christian Mme BELCHI Carmen M. HECTOR Jean-Claude M. FRALIN Michel
DC Adjoint en ES :	M. PAGE Jean-Luc Mme MONTET-CAZES Sylvie M. OUDINOT Stéphane M. DAM VAN NHINH Damien
DC déléguée vérifications adm. complémentaires :	Mme MARTIN Michèle
Commissaire Sportif délégué à la Publicité	Mme FREVILLE Françoise
DC délégué véhicule tricolore :	M. AGOSTINIS Philippe Mme BOUTIER Patricia
Véhicule 000B	M. TEXIER Gérard Mme TEXIER Joëlle
Véhicule 000A	M. RASORI Jean Mme GARREAU Isabelle
Véhicule 00	M. BATTE Pascal Mme DIEBOLT Valérie
Véhicule 00 VHR	M. GUILLOU Yves Mme GUILLOU Yveline

Véhicule 0 VHR	M. GARDIA Jérôme M. AMARA Belkacem
DC délégué véhicule damier :	Mme POTHEAU Marie-Joëlle M. POTHEAU Michel
DC délégué aux parcs : Parc Fermé et Regroupement Vendôme	Mme THOUVENIN Isabelle
Commissaire Technique délégué FFSA :	M. BONNIN Christian
Commissaire Technique VHRS et VMRS Commissaires Techniques :	M. GOURDON Luc M. BOUQUET Jean M. AUBLE Jean-Louis (Nouveau départ) M. DESBAIT Patrick M. MAIRE Franky M. TIPHAINE Romain M. BERAU Régis M. LEFORT Daniel M. CORREIA DA COSTA Fabien M. MEUNIER Marc
Responsable Coordination Terrain :	M. HERVE Michel
Commissaires Sportifs chargés Relations Concurrents :	M. BESSON Hervé Mme CLIPET Christelle Mme LEMARCHAND Claudine Mme FREVILLE Françoise Mme CONDEMINÉ Catherine
Juges de Fait :	Mme ANNICOTTE Martine M. ANNICOTTE Yves M. JOUBERT Dominique M. BLANC Michel M. SZAFARCZYK Alain M. CLOS Robert M. BAUD Michel M. LALLEMODE Claude
Médecin chef :	M. CHERREAU Patrick
Responsable Chronomètres Chronomètres :	Mme LAUNAY Karine LSAC et Ligues voisines
Responsable Presse Rallye Cœur de France	M. FAYMAN François
Classements Informatique et Panneau d'affichage numérique:	PKSOFT
Couverture Radio :	ALT GROUP JVS
Géolocalisation :	VDS Racing

Mesdames et Messieurs les Commissaires des Associations Sportives Automobiles affiliées à la
FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE.

1.2P. ELIGIBILITE

Le **25ème Rallye Cœur de France** compte pour :

- ✓ Le Championnat de France des Rallyes 2022.
- ✓ Le Championnat de France 2 roues motrices.
- ✓ Le Championnat de France des Rallyes Team.
- ✓ Le Championnat de France des Rallyes Féminin.
- ✓ Le Trophée Michelin.
- ✓ Le Trophée IGOL
- ✓ Le Trophée Alpine Rally.
- ✓ La Coupe de France des Rallyes 2023 coefficient 4.
- ✓ Les Championnats des Rallyes de la Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire 2022.

1.3 P. VERIFICATIONS

Les équipages régulièrement engagés devront consulter le site Internet www.rallyecoeurdefrance.org pour prendre connaissance :

- De la confirmation de leur engagement,
- De leur heure de convocation aux vérifications techniques, ainsi qu'aux différentes obligations auxquelles ils seraient soumis.

Aucune convocation ne sera envoyée par courrier.

1.3.1P. Les vérifications administratives auront lieu lors de la prise du carnet d'itinéraire :

- le vendredi 23 septembre 2022 de 17h00 à 21h00, le samedi 24 septembre 2022 de 8h00 à 12h00, le mardi 27 septembre 2022 de 17h00 à 21h00, le mercredi 28 septembre 2022 de 8h00 à 12h00 au Minotaure, 2 rue César de Vendôme, 41100 VENDÔME.

Tél.: 00 33 (0)2 47 27 75 86

Des vérifications administratives complémentaires éventuelles auront lieu le jeudi 29 septembre 2022 de 16h à 22h au Minotaure.

Les concurrents devront présenter les documents originaux suivants :

- Permis de conduire (Pilote et Copilote).
- Licence valable pour l'année en cours (Pilote et Copilote).
- Autorisation ASN pour les concurrents, pilotes, copilotes étrangers

Au moment du retrait des Road-Books aux vérifications administratives, le concurrent sera informé des obligations auxquelles il sera soumis (marquage, horaires de convocation, etc...) **et se verra remettre un kit permettant la géolocalisation comprenant un boîtier et ses accessoires (câbles, antennes, etc...) contre un chèque de caution de 300€.**

Un carnet de bord spécifique pour les vérifications techniques et pour rejoindre le parc fermé sera remis au CH d'entrée des vérifications techniques.

Les vérifications administratives complémentaires auront lieu suivant l'heure de convocation précisée sur le site internet www.rallyecoeurdefrance.org.

Les équipages (pilotes et copilotes) devront présenter au H-10 (avant le départ du rallye) auprès des relations-concurrents les originaux de leurs permis de conduire et licences sportives sous peine de refus de départ.

Les vérifications techniques se dérouleront devant le Minotaure, 2 rue César de Vendôme, 41100 VENDÔME le jeudi 29 septembre 2022 de 16h00 à 22h00. Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité, etc., ...) avant de passer aux vérifications techniques et/ou à la séance d'essai.

A l'issue des vérifications techniques, les voitures auront 15mn pour rejoindre le parc fermé de départ ou l'heure limite d'entrée en parc fermé de départ est fixée à 22h15.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées :

Concession Renault

52, Route de Blois

41100 VENDÔME

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les véhicules de reconnaissance, d'assistance ou véhicules des ouvriers, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur ne seront, en aucun cas, considérés comme participant au **25ème RALLYE CŒUR DE FRANCE**. Ils ne sont pas couverts par l'assurance RC de l'organisateur et restent sous la responsabilité de leurs propriétaires.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTION

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **25ème Rallye Cœur de France** doit adresser **par courrier** la demande d'engagement **dûment complétée**, avant le lundi 19 septembre 2022 à minuit (cachet de la poste faisant foi). Les pilotes inscrits aux Championnats de France, au Trophée Michelin et aux coupes de marques bénéficient d'une priorité d'engagement valable jusqu'au **12 septembre 2022** à minuit.

Bulletin d'engagement **rempli informatiquement** à adresser à:

Jean-Marc SEGOIN

13, Rue Bretonneau

37170 CHAMBRAY LES TOURS

Tél : 06 08 57 78 26

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150 équipages maximum**. Dans le cas où le nombre des engagés du 2^{ème} Rallye Cœur de France Centre Val de Loire VHRS (15 voitures) et du 1^{er} Rallye Cœur de France Centre Val de Loire VMRS (25 voitures) ne serait pas atteint, le nombre des engagés au 25ème Rallye Cœur de France Centre Val de Loire sera augmenté sans toutefois que le total des trois rallyes ne dépasse 150 voitures. Au-delà de 150 demandes reçues, une liste d'attente sera créée.

3.1.11P. Les droits d'engagements sont fixés :

- **1100 €** avec la publicité facultative des organisateurs. Une somme forfaitaire obligatoire fixée à **50 € sera à rajouter pour le système de géolocalisation**.
- **2200 €** sans la publicité facultative des organisateurs

Des conditions particulières sont offertes :

- **850 €** pour un équipage dont le pilote est licencié à la Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire. Une somme forfaitaire obligatoire fixée à **50 € sera à rajouter pour le système de géolocalisation**. (Tarifs avec la publicité facultative, doublé sans celle-ci).

Autres conditions voir Art 10P : Prix – Coupes

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- de la photocopie des licences des deux membres d'équipage et du concurrent.
- de la photocopie des permis de conduire des deux membres d'équipage.
- 1 photo d'identité des deux membres d'équipage.
- Autorisation ASN pour les concurrents, pilotes, copilotes étrangers
- du formulaire « Parc Assistance ».
- du formulaire « Ouvreur ».
- du formulaire « Fiche de Reconnaissance ».
- du formulaire « shakedown »
- du montant des droits d'engagement : Chèque ou virement (Justificatif d'exécution obligatoire)

au nom de

Coeur de France Organisation

Banque : Crédit Mutuel, 41 MONTOIRE

RIB : 10278 37420 00010671701 45 EUR

IBAN : FR76 1027 8374 2000 0106 7170 145

BIC : CMCIFR2A

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur.

Le justificatif d'exécution du virement sera envoyé au Secrétariat du Rallye avant la date de clôture des engagements.

Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus, lors des vérifications un versement en espèces à titre de caution sera demandé.

Les chèques seront remis en banque la semaine après le Rallye.

Les demandes incomplètes seront placées en liste d'attente jusqu'à régularisation.

Les forfaits doivent être déclarés par écrit (courrier ou mail : jeanmarcsegouin@aol.com). Les droits d'engagement seront remboursés avec une retenue de :

- 30% pour les demandes reçues à plus de 8 jours de la date des vérifications techniques.
- 50% pour les demandes reçues à moins de 8 jours, jusqu'à la veille de la date des vérifications techniques.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires, ou forfaits après le mercredi 28 Septembre 2022.

3.2P EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA

3.2.6. Des contrôles **antidopage et/ou d'alcoolémie** pourront être effectués au cours ou à l'issue du rallye.

3.2.9. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Cependant, une tolérance de 500 m environ est acceptée avant le CH qui précède le départ d'une ES et après le Point Stop. Les limites seront indiquées sur le road-book et par des panneaux spécifiques aux abords des ES.

3.3P ORDRE DES DEPARTS

3.3.1. La liste des numéros de compétition sera établie par la personne désignée à cet effet par la FFSA **et proposée** à l'organisateur pour validation.

3.3.2. Le départ de la 2ème étape sera donné dans l'ordre du classement général provisoire (hors pénalités) à l'issue de la dernière ES courue de la 1ère étape dans les conditions définies à l'article 3.3.1. du règlement standard des rallyes. Pour des raisons de promotion et de médiatisation, sur proposition de la FFSA, l'ordre de départ d'une étape pourra être modifié.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

Les Parcs d'Assistance sont situés à VENDÔME :

Parc Team : 22, Bd de Trémault ouverture du parc mardi 27 septembre 9h00.

Pré aux Chats : ouverture du parc mercredi 28 septembre 9h00.

Parvis de l'Hermione : mercredi 28 septembre 8h00.

Le stationnement et l'assistance des voitures sont **strictement interdits** en dehors des parcs d'assistance indiqués au carnet d'itinéraire. **La surface attribuée à un équipage dans un parc d'assistance est de 60 m² par voiture + 40 m² par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper.**

Un concurrent pourra acheter un emplacement supplémentaire qui sera facturé 8 € HT/m² selon les disponibilités de l'organisation.

Chaque concurrent recevra lors des vérifications administratives préliminaires, un sticker Assistance gratuit obligatoire pour accéder aux parcs d'assistance (à coller sur le pare-brise du véhicule d'assistance). Des stickers supplémentaires, limités à deux par équipage, pourront être acquis au prix de **180 €**.

Dans le parc d'assistance, la vitesse ne peut excéder 30km/h pour tous les véhicules et devront respecter les sens de circulation imposés par l'organisateur.

4.3.1.1P. Dans les parcs d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de deux ans.
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conforme aux normes hydrocarbures.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- **de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.**
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance. **Tous les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser leur emplacement propre.**
- **le piquetage est interdit.**

Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur

4.3.1. Zone de ravitaillement.

- Le ravitaillement en carburant se fera pour tous les concurrents aux parcs d'assistance.
- Le refuelling est autorisé dans toutes les stations-services figurant au Road-Book: L'équipage doit utiliser uniquement l'équipement à bord et les pompes de celles-ci sans aide physique externe.
- **TOUT REFUELLING EST INTERDIT EN DEHORS DE CES ZONES.**

Les concurrents devront prévoir leur carburant avant les Vérifications Techniques et leur mise en Parc Fermé.

4.3.2. Production d'images FFSA

Conforme à la réglementation du Championnat de France FFSA.

4.4. : Géolocalisation

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA.

Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du Road Book de chaque rallye.

Une caution de 300€ sera demandée à chaque concurrent.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc, ...), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé par la FFSA.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org et sur le site de chaque rallye comptant pour le CFR.

Le montage et le bon fonctionnement du système devront être vérifiés par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation, dès la remise du kit (pour les reconnaissances), et lors des vérifications techniques avant chaque rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation lors des reconnaissances et pendant toute la durée du rallye.

Tout constat de non fonctionnement entrainera les pénalités suivantes :

- 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate,
- 2ème infraction : 200€ et remise en conformité immédiate,
- 3ème infraction : disqualification du rallye et demande de sanction à la FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmx110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer

éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mm x 110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

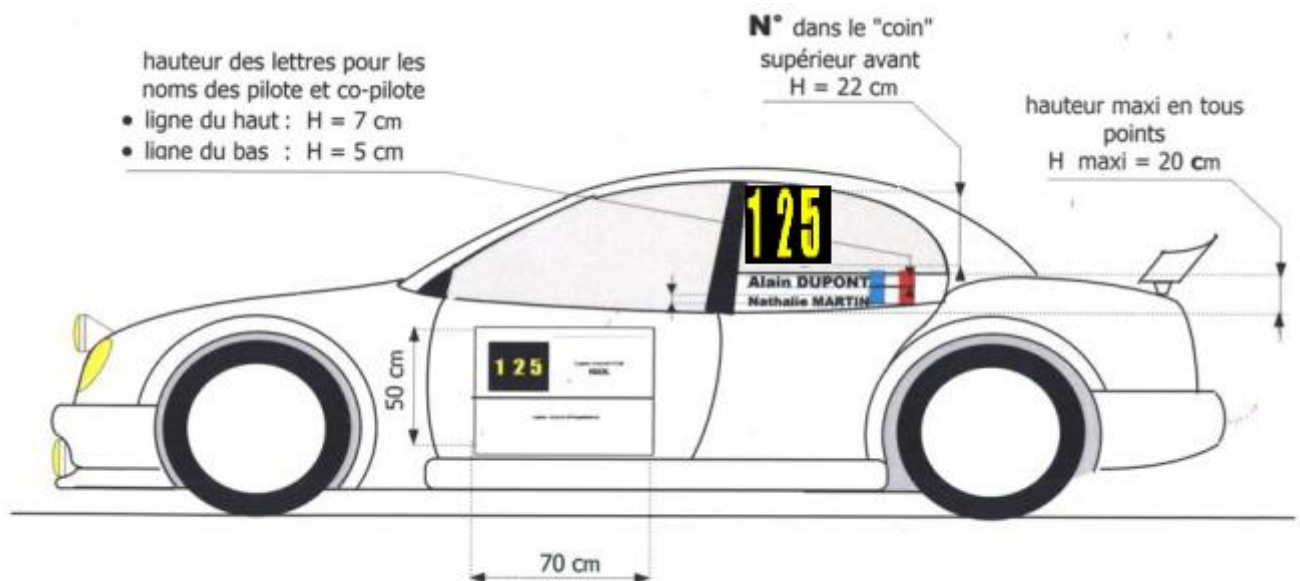
L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du Règlement Standard.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

5.1.8P. VITRES

Conforme au règlement standard FFSA.

En plus des plaques de rallye et des panneaux de portière, l'organisateur délivrera **2 adhésifs de couleur noire (210 x 140 mm) portant des numéros de couleur jaune** qui seront à apposer sur chaque vitre latérale arrière (portes ou custodes) en haut et vers l'avant, conformément au dessin ci-dessous :



5.2P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours et ses abords, l'organisation d'opérations promotionnelles utilisant l'image du rallye, l'utilisation de tout film, vidéo ou image à des fins commerciales et/ou publication sur des sites internet et/ou de tout autre support est strictement interdite, sauf accord de l'organisation. Des poursuites judiciaires seront engagées en cas de non-respect de cette disposition.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le **25ème Rallye Cœur de France** représente un parcours de 522,890 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 13 épreuves spéciales d'une longueur de 197,710 km

Les épreuves spéciales sont :

1ère étape

- ES 1 - 4	Mazangé – Fortan - Jean-Marie Gaillard	(12,600 km)
- ES 2 - 5	Cellé	(14,230 km)
- ES 3 - 6	Sargé sur Braye	(13,560 km)
- ES 7	Super Vendôme	(0,830 km)

2ème étape

- ES 8 - 11 Sougé - Bonneveau (14,840 Km)
- ES 9 - 12 Bessé sur Braye (24,030 km)
- ES 10 - 13 Savigny sur Braye (19,180 Km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "ITINERAIRE".

6.1.1P. RALLYES DE DOUBLURE

Seront organisés en doublure du **25ème Rallye Cœur de France**, le **1er Rallye Cœur de France VMRS** et le **2ème Rallye Cœur de France VHRS**.

Les concurrents des rallyes VMRS et VHRS s'élanceront respectivement après ceux du **25ème Rallye Cœur de France** pour l'intégralité du rallye.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation FFSA et du code de la route.

2 passages maximum par ES.

Le carnet d'itinéraire ainsi que le système « Tracking » seront mis à disposition des concurrents lors des vérifications administratives préliminaires à compter du vendredi 23 septembre 2022 suivant le programme ci-dessus.

6.2.6P. Les pilotes pourront choisir leur(s) jour(s) de reconnaissances (**le panachage week-end et semaine est autorisé**) :

1^{ère} session : samedi 24 et dimanche 25 septembre 2022

2^{ème} session : mercredi 28 et jeudi 29 septembre 2022

	1ère session		2ème session	
	Samedi 24/09	Dimanche 25/09	Mercredi 28/09	Jeudi 29/09
Shakedown pour les pilotes inscrits. Villerable	9h-20h	9h-20h	9h-20h	interdit
ES 1 - 4 Mazangé J-M GAILLARD	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
ES 2 - 5 Cellé	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
ES 3 - 6 Sargé sur Braye	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
ES 7 Super Vendôme	à pied uniquement	à pied uniquement	à pied uniquement	à pied uniquement
ES 8 - 11 Sougé / Bonneveau	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
ES 9 - 12 Bessé sur Braye	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
ES 10 - 13 Savigny sur Braye	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h

Il sera remis à chaque équipage :

- un seul carnet d'itinéraire (possibilité d'obtenir des exemplaires supplémentaires au prix de 30€ chacun (+ frais d'envoi) sur réservation avant le 11 septembre 2022.
- une fiche de reconnaissance incluse dans le carnet d'itinéraire (en l'absence de contrôleur, le concurrent remplira lui-même, au **stylo à bille**, ses heures de passages). **Cette fiche sera obligatoirement rendue au plus tard à l'entrée des vérifications techniques (fin à 22h00).**
- un autocollant avec la mention "reconnaissance" et un numéro d'ordre. **Le port de cet autocollant sur les véhicules de reconnaissance est obligatoire. Il devra impérativement être retiré à l'issue des reconnaissances.**

Dans le but de protéger les bas-côtés afin d'éviter que les derniers concurrents ne découvrent une route exagérément dégradée et/ou pour minimiser la vitesse le jour de la course, des cordes seront protégées (Grosses bottes de paille, piquets, séparateurs ou autres dispositifs). La détérioration volontaire des protections pourra entraîner des pénalités.

Les ralentisseurs et chicanes prévues au Road-Book seront matérialisés par de la peinture pour le 1^{er} jour des reconnaissances.

6.2.7. PENALITES

A. Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages ou en cas d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série lorsque c'est le cas :

- départ refusé,
- amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
- demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

Les pénalités sont cumulées.

B. Pendant les reconnaissances, en cas d'infraction au code de la route ou aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye, constatée par un officiel de l'organisation, les pénalités ci-dessous, seront infligées :

- **1ère infraction : amende de 160 € et 10 secondes de pénalité**
- **2ème infraction : amende de 320 € et 1 minute de pénalité**
- **3ème infraction : disqualification.**

C. Autres infractions

- 1ère infraction, selon la gravité :
 - Pénalité en temps : de 1 mn à 3 mn
 - ou départ refusé
 - ou/et amende du montant de l'engagement au rallye concerné.
- 2ème infraction :
 - interdiction de prendre le départ,
 - demande de sanction à la FFSA
 - amende du double du montant de l'engagement au rallye concerné.

Les trois pénalités sont cumulées.

6.3P. CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement FFSA

6.4P. CIRCULATION

6.4.1P. Pendant toute la durée du rallye en dehors des ES, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces dispositions se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous :

- 1ère infraction : une pénalité en espèce de 160€
- 2ème infraction : une pénalité en temps de 5mn
- 3ème infraction : exclusion

6.4.7. En dehors des ES, tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

▪ Pénalités

- 1ère infraction : 1 minute de pénalité,
- 2ème infraction : disqualification.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

7.1.9. OUVREURS

Les ouvreurs seront autorisés pour les seuls équipages engagés au Championnat de France. Seuls des véhicules de série seront autorisés (pneumatiques et niveau d'équipement maximum conformes aux articles 6.2.2 et 6.2.3 du Règlement Standard des Rallyes).

Ces équipages devront engager leur voiture d'ouvreur auprès de l'organisateur en remplissant une feuille d'engagement spécifique où ils devront mentionner le type, modèle et N° d'immatriculation du véhicule ouvrier, ainsi que les noms des personnes qui seront à bord. Ces renseignements devront être fournis au plus tard lors des vérifications administratives.

Seules deux personnes seront autorisées à bord de ces véhicules.

Le conducteur et passager des véhicules ouvriers devront être titulaires et porteurs d'une licence (pratiquant ou encadrement et en possession d'une pièce d'identité).

Les véhicules utilisés par les ouvriers seront identifiés comme tels et devront notamment comporter 4 autocollants portant le N° de la voiture de course pour laquelle ils officient (20 x 10 cm – Fond Noir – Numéros de couleur Jaune Citron – Pantone Yellow – Police Folio Bold Cond. – Hauteur des chiffres 8,6 cm) sur le pare-brise avant en haut à droite, sur la lunette arrière en haut au centre et sur les 2 vitres latérales arrières vers l'avant, ainsi qu'un panneau (50 x 70 cm - identique aux panneaux de portières), apposé de manière visible sur le capot avant et portant également le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient, le tout fourni par l'organisateur.

Cette identification donnera lieu à un droit de **250 €** perçu par l'organisateur.

En cas d'absence de cette identification, l'accès aux épreuves spéciales sera refusé.

Les ouvriers seront placés sous l'autorité de la Direction de Course.

Le concurrent sera responsable de tout manquement de son ouvrier à l'obligation de suivre les instructions du Directeur de Course. Des pénalités ou amendes pourront être infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Toute récidive sur le même rallye justifiera l'exclusion.

Les ouvriers ne sont pas autorisés dans l'ES 7 Super Vendôme.

Le passage des ouvriers est autorisé au plus tard à H-80 (H : horaire de passage du premier concurrent en course dans l'ES).

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au Règlement standard FFSA.

7.5.12.1 EPREUVE SPECIALE « EN BOUCLE »

Lors d'une épreuve spéciale (ES) se déroulant en boucle, et en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- Tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réel réalisé
- Tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.

7.5.17.4. SECURITE DES CONCURRENTS

Tout équipage est tenu d'informer **au plus vite** la Direction de Course de son abandon.

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le Collège des Commissaires Sportifs.

7.5.20P. Séance d'essai (shakedown) :

Frais de participation : **150 €** par voiture.

50€ pour un équipage dont **le pilote est licencié à la Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire.**

Les organisateurs ont prévu une séance d'essai, sur route fermée sécurisée, le jeudi 29 septembre 2022 de **9h30 à 12h00**, réservée uniquement aux concurrents engagés sur le Championnat de France des Rallyes et le Trophée Alpine Rally et de **12h00 à 15h30** à tous les concurrents. Le parcours est le reflet parfait des spéciales du rallye. Le lieu sera communiqué aux concurrents avec la confirmation d'engagement et le règlement.

Pour y participer, les concurrents devront en faire la demande à l'aide du bulletin d'engagement et avoir acquitté les frais de participation auprès de l'organisateur (Chèque supplémentaire de 150€ à l'engagement). Seul l'équipage engagé peut participer à cette séance, et éventuellement, après accord du Directeur de Course délégué à la base d'essais le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien, licencié, nominativement désigné dans la feuille d'engagement au Shakedown. Il est important de satisfaire aux vérifications administratives et de récupérer pour apposition, les numéros

d'identification. **La présentation, au Directeur de Course du départ, du macaron d'identification collé en haut du Pare-Brise côté pilote, est impérative.**

Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Dans le cas d'un nombre important de concurrents inscrits au Shakedown, les départs pourront être donnés toutes les 30 secondes, la reconnaissance du shakedown est obligatoire pour les inscrits au shakedown, des vérifications de notes seront effectuées avant le départ.

Tout essai privé est INTERDIT après le 27 Août 2022, même avec l'accord des Maires des communes concernées dans le département du Loir-et-Cher et les départements limitrophes sauf pour les teams du CFR 2022.

Reconnaisances autorisées (article 6.2.6P)

7.6P. PARC FERME

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement du Championnat de France des Rallyes.

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Au terme du rallye, et afin de faciliter la gestion des ordres de passage (obligatoire) sur le podium d'arrivée, il sera mis en place un parc de repositionnement (régime parc fermé) de 20mn en amont de ce podium. Entre le parc de repositionnement, le podium et le parc fermé, les voitures seront en régime de parc fermé.

Pour tous les concurrents, **sauf ceux** inscrits au Trophée Michelin, les prix suivants sont attribués.

		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Classe	de 1 à 4 partants	25%E	-	-
	de 5 à 9 partants	50%E		-
	10 partants et Plus	1E	50%E	25%E
Féminin	1 ^{ère} Féminine	50%E	-	-

(E = montant de l'engagement réellement payé, limité à **1 050 €**).

Nota : les classes R1, RC5, R2/FR2, R2J, RC4, R3, R4, **RC3, Rally 2 kit** et R5 appartiennent au groupe R pour lequel sont attribués les points et les éventuelles primes dans les mêmes conditions que celles prévues pour les autres groupes et classes.

Sont considérés comme partant, tous les concurrents autorisés à prendre le départ du rallye.

Les prix seront ceux de la place réelle du concurrent.

Trophée Jean-Marie GAILLARD :

Pour les pilotes licenciés à la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire, et pour les pilotes licenciés dans une ligue limitrophe à la Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire, soit les ligues 04, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 pour le 25^{ème} anniversaire. une Remise des Prix supplémentaire sera attribuée. Elle sera cumulable avec le tableau ci-dessus.

Au départ de la 1^{ère} ES (MAZANGE) du Vendredi	150€
Au départ de la 1^{ère} ES (SOUGE) du Samedi y compris pour les Nouveaux Départs	100€

Les prix en chèques seront envoyés par courrier dans un délai de 5 jours après la parution du classement officiel définitif sauf vérifications finales en cours. Le prix pourra être versé par virement sur compte bancaire (joindre un R.I.B. avec la demande d'engagement en précisant ce choix).

CLASSEMENT PROMOTION « MICHELIN », Conformément au règlement de ce trophée.

10.2P : COUPES

La remise des prix se déroulera le samedi 1^{er} octobre sur le podium d'arrivée à partir de 18h09.

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée :

- Les 3 premiers équipages du classement Général, + le premier du classement Team
 - Les 3 premiers équipages du classement CFR 2RM
 - Les 3 premiers équipages du Trophée Michelin,
 - Les 3 premiers équipages du classement « Pilotes régionaux »,
 - Les 3 premiers équipages des coupes de marque.
 - Le premier équipage féminin,
-
- Les vainqueurs de chaque Classe,
 - 4 commissaires de route

Les coupes ne sont pas cumulables.

10.3P : PRESENCE EN SALLE DE PRESSE :

Les 3 premiers du classement général, les 3 premiers du classement du Trophée Michelin et les 3 premiers des coupes de marques doivent, si la demande leur en est faite, se présenter en salle de presse immédiatement après avoir rempli leurs obligations sur le podium.